

Formulaire de restitution d'une synthèse

Arrondissement : NEVERS (58)

Merci de supprimer les intitulés qui ne correspondent pas à votre situation

Type de réunion

Réunion de collège public

Discussion sur le constat (facultatif) (titres en arial gras corps 12)

Ici texte saisi sans utiliser le gras en times 11, interligne normal

Numéro et titre du premier sujet traité

05 Quel est le socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?

Numéro et titre du deuxième sujet traité

13 Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Numéro et titre du troisième sujet traité

19 Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

Remarques complémentaires sur le débat (facultatif)

Ici texte saisi sans utiliser le gras en times 11, interligne normal

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1. DEFINIR LES MISSIONS DE L'ECOLE

05. quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?

recentrer les apprentissages sur les savoirs et savoir-faire fondamentaux :

lire, écrire, compter

dans la proportion de 2 tiers du temps scolaire à l'école primaire

dans la proportion de la moitié du temps scolaire au collège

pour mettre les élèves en situation motivante de réussite – et finalement de travail – reconsidérer l'évaluation des acquis dans l'objectif opérationnel d' **instauration d'unités capitalisables en terme de savoirs et de savoir-faire** : pour l'installation de situation d'apprentissages efficaces en rapport avec les contenus des programmes il faut pouvoir compter sur les pré-requis nécessairement évalués

QUESTION 13

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

- 1 Proposition n°1 : développer les partenariats.
- 2 Proposition n°2 : pouvoir adapter le rythme du cursus scolaire à chaque élève.
- 3 Proposition n°3 : Mieux former les enseignants.
- 4 Proposition n°4 : Créer dans chaque établissement une commission de suivi des élèves en difficulté (une personne coordinatrice).

2. FAIRE REUSSIR LES ELEVES

13. comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

le dépistage des difficultés à l'école primaire (et dès l'école maternelle) n'a de sens que s'il est accompagné des moyens nécessaires à la remédiation ; or les Réseaux d'Aide pour les Enfants en Difficulté s'ils existent n'ont pas pour autant un fonctionnement satisfaisant du fait des réalités suivantes :

- déficit du recrutement des personnels spécialisés,
- manque de disponibilité pour conduire des remédiations efficaces (le dépistage ainsi que le relationnel préalable à la gestion des interventions absorbant un temps important,
- non prévision de leur remplacement éventuel,
- insuffisance des moyens alloués pour les déplacements (en zone rurale notamment),

conclusion: **la mission des structures d'aide étant réaffirmée dans la loi d'orientation, il appartient à l'institution de se doter des moyens pour satisfaire à cette mission**

pour plus de transparence vis-à-vis des aux usagers, l'Education Nationale se doit d'officialiser ses rapports avec les professions et les partenaires de tous ordres tels que les orthophonistes, le CAMPS, Lire et faire Lire, etc.

l'absence dommageable d'une structure spécialisée dans l'aide aux élèves en difficulté au collège, à l'instar de ce qui est prévu à l'école primaire, n'est-elle pas le signe d'un désengagement de l'institution et d'une volonté de minimiser les problèmes que pose le standard du collège unique dans son fonctionnement actuel ?

l'absence de personnes ressources spécialisées pour coordonner des projets de remédiation et de remotivation par ailleurs non stabilisés dans le temps – non contractualisés et sans moyens garantis – est de surplu préjudiciable à la motivation des personnels

au delà d'un complément de formation spécialisée et d'un soutien continu à la motivation les personnels ne devraient être affectés à l'aide aux élèves en difficulté que sur la base du volontariat et dans l'observation du principe suivant : pour motiver des enfants en difficulté il faut mettre en face d'eux des enseignants motivés.

adapter le cursus scolaire aux rythmes d'apprentissage des élèves : les finalités des programmes de l'enseignement ne valent que si les contenus sont assimilables ; la pédagogie différenciée n'est pas en mesure de régler les problèmes liés à l'aspect quantitatif des contenus ; par contre il conviendrait de réserver un volume d'heures suffisant destiné au renforcement des connaissances des élèves répartis en groupes de besoin . Parallèlement : reconsidérer l'évaluation des acquis dans l'objectif opérationnel d'**instauration d'unités capitalisables en terme de savoirs et de savoir-faire exigibles en pré-requis pour les passages au niveau supérieur**

les apprentissages de certains savoir-faire fondamentaux relèvent d'une quasi spécialisation pédagogique des enseignants qui doivent les mettre en œuvre:

- la formation aux techniques pédagogiques et à la gestion sur le terrain de l'hétérogénéité des classes est insuffisante dans les IUFM
- la nomination des personnels sur les postes de classes sensibles tels que les cp devraient être soumise à des conditions d'expérience professionnelle

DEBAT NATIONAL SUR L'ECOLE

Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Proposition n°1 : développer les partenariats.

- *Remarque* : au primaire, il y a un « dépistage » des élèves en difficulté, mais personne n'y a donné suite, faute de moyens. On a repéré mais on n'a apporté aucun remède.
- Réponse : il existe au primaire le « Réseau d'aide et de suivi des élèves en difficulté » (RASED)
- Le poste de psychologue scolaire n'est pas pourvu, depuis quelques années à Decize.
- L'Education Nationale aurait intérêt à officialiser ses rapports avec certains organismes extérieurs. (exemple : les orthophonistes)
Certains enfants vont chez l'orthophoniste pendant le temps scolaire, mais cela ne désorganise-t-il pas certaines choses ?
- CAMS (Centre d'aide médico-sociologique) : le réseau d'aide fait appel à différents partenaires compétents. Il ne prétend pas résoudre tous les problèmes.
- « Lire et faire lire » : quelle reconnaissance l'institution scolaire apporte-t-elle à ce type de réseau ?

Proposition n°2 : pouvoir adapter le rythme du cursus scolaire à chaque élève.

- Alléger le cycle scolaire, offrir aux élèves en grande difficulté la possibilité de faire en 6, voire 7 ans ce que les autres élèves font en 5 ans.
- Il y a quelques années, on a constaté que, statistiquement, beaucoup de redoublements étaient inefficaces. D'où la recherche de solutions, avec la mise en place de la notion de cycles. (1989)

- Petite et moyenne section maternelles
- Grande section, CP, CE1 : asseoir et approfondir la lecture
- CE2, CM1, CM2 : approfondissement, culture

} Ces cycles peuvent être allongés d'un an, selon la vitesse d'apprentissage

Dès lors, on ne parle plus de redoublement, il ne s'agit pas de recommencer exactement la même chose la deuxième année, mais de poursuivre l'apprentissage. (cependant se posent des problèmes de maturation psychologique et physiologique : ceci conduirait à trouver dans une même classe des élèves ayant quatre ans de différences d'âge.)

- Notion de pédagogie différenciée.

Proposition n°3 : Mieux former les enseignants.

- Le problème de la formation des enseignants : il faudrait que l'IUFM propose une formation approfondie à l'apprentissage de la lecture en CP ainsi qu'une formation à la détection de la dyslexie.

Proposition n°4 : Créer dans chaque établissement une commission de suivi des élèves en difficulté (une personne coordinatrice).

- Il y avait à Decize une commission de suivi des élèves en difficulté réunissant un groupe régulier d'enseignants, le CPE, le psychologue scolaire, le conseiller d'orientation, etc. Aujourd'hui, cette commission n'existe plus, elle est dirigée par une seule personne.
Proposition : créer une commission similaire dans chaque collège en s'appuyant sur le fait qu'il y a eu des réussites grâce à cette dernière ; des élèves ayant été réorientés efficacement.
- Il faudrait non seulement créer ces commissions mais aussi leur donner les moyens (en matière de personnel, de finances...) de vivre plusieurs années, car ce n'est pas en un an qu'on résout les problèmes.
- Proposition : attribuer une partie des fonds aujourd'hui attribué au domicile social à l'école primaire.
- La commission pourrait exister dès le primaire. C'est la notion de coordination qui est importante.

Proposition 5 : définir précisément les difficultés et avoir un temps imparti pour y remédier au cas par cas.

- D'abord, définir le degré et la nature des difficultés (sociales ? ponctuelles ? dans une seule discipline ?) ⇒ Les solutions seront forcément différentes.
- Si l'élève est en très grande difficulté partout, il ne sert à rien de lui donner des heures supplémentaires, il faut au contraire travailler sur le projet du jeune.
- Si les difficultés sont seulement ponctuelles, des heures d'aide individualisée sont efficaces mais il en faudrait davantage.
- Bref, nous proposons que quelques heures soient réservées chaque semaine aux difficultés des élèves (que ce soit des heures d'A.I ou des heures d'entretien pour travailler en alternance ou autre) ⇒ Ce serait vraiment de la pédagogie différenciée.

QUESTION 19

3. AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

19. Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

Constats: des disparités de moyens pour l'éducation liées aux politiques régionales, à la richesse des communes, aux choix d'investissement des élus, existent déjà.

Si dans sa gestion centralisée l'Etat n'est pas arrivé à faire respecter le Principe d'Egalité dans l'Education, quels effets pervers n'apparaîtront pas dans un système officiellement décentralisé ?

les inégalités de gestion des personnels précaires ne pourraient qu'être accentuées

le libre recours aux sociétés de service risquerait de donner lieu à des choix pernicioeux en contradiction avec l'éthique républicaine

liens forcément plus serrés avec l'autonomie locale pourraient conduire à la création de filières à la merci des évolutions incertaines des économies locales
les innovations liées à l'autonomie pédagogique sont-elles viables dans la maintenance d'une dépendance financière fluctuant au gré des élus locaux

le recrutement des personnels, la sélection des élèves, les choix pédagogiques, la répartition des crédits, ne doivent dépendre ni des chefs d'établissement, ni des élus locaux dont les chefs d'établissements pourraient subir les pressions

la mission d'éducation est inscrite dans la Constitution, elle doit rester un pôle prioritaire de l'Etat qui garantir le principe d'égalité sur le territoire de la République

Débat national sur l'école

Question N°19 : faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

Réunis ce jour dans la patrie de Saint-Just, les membres unanimes du Club des Jacobins, après en avoir délibéré, ont constaté que l'autonomie administrative et pédagogique des établissements scolaires est une illusion dangereuse et liberticide.

Points négatifs :

1 – Des disparités existent entre les régions, les départements (population, économie, choix politiques...) et l'autonomie ne peut que les accroître. Le financement des établissements est mal réparti, inégal. Les politiques locales à court terme sont inefficaces (exemple de la Nièvre : l'Espace Public Numérique, maintenir un collège par canton). La carte scolaire pourrait fluctuer à la merci des élus locaux. La gestion des personnels précaires (contractuels, assistants d'éducation, vacataires...) et le choix des sociétés de service par les autorités locales pourraient mener à des anomalies et à la corruption.

2 - Le second danger est un lien trop étroit avec l'économie locale. Les secteurs dominants auraient tendance à peser sur le choix d'options, de filières, étendre des critères de rentabilité à la pédagogie. Le risque de pressions sur les chefs d'établissement et les enseignants mettrait en danger l'égalité, idéal d'unité nationale.

3 - L'illusion de l'autonomie pédagogique est déjà en partie illustrée par la pratique des Itinéraires De Découverte (I.D.D.) : les disparités sont accentuées, certaines heures

d'enseignement obligatoire ont été supprimées ; la notion de « fourchettes horaires » est dangereuse.

4 - Une plus grande autonomie risque de donner un trop grand pouvoir aux chefs d'établissements, notamment dans le recrutement des personnels, celui des élèves, les choix pédagogiques, la répartition des crédits.

Après des recherches laborieuses, nous n'avons trouvé aucun point positif à l'autonomie (à la décentralisation). Ceux que nous avons retenus présentent en effet des risques de dérives.

La notion d'évaluation des établissements en coûts et en résultats est un leurre. Un établissement scolaire n'est pas une entreprise, il est censé former des futurs citoyens et cela ne peut se mesurer à court terme. De plus, la mission d'éducation est inscrite dans la Constitution et elle doit rester l'un des rôles prioritaires de l'Etat, offrir les mêmes chances à tous en visant le niveau le plus élevé. Le seul critère de réussite de l'Education dans un Etat moderne ne peut s'apprécier que longtemps après la sortie du système scolaire des élèves, par le dynamisme de la recherche, de la création et l'épanouissement des citoyens dans la société.